

Décision portant désignation d'un représentant de SUPMICROTECH au Pôle S.mart Franche-Comté

LE DIRECTEUR

Vu la convention inter-établissements relative au Pôle S.Mart Franche-Comté du 24 janvier 2013

DECIDE

Article 1 – Désignation du représentant de SUPMICROTECH au Pôle S.mart Franche-Comté

Monsieur Alexandre GILBIN est désigné pour représenter SUPMICROTECH au Pôle S.mart Franche-Comté.

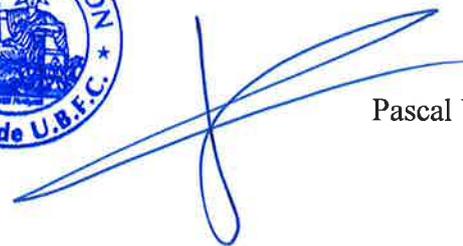
Article 2 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision ainsi que de sa publication sur le site internet de SUPMICROTECH et de sa transmission à la rectrice de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités.

A Besançon, le 12 janvier 2024



Le Directeur de SUPMICROTECH



Pascal VAIRAC